



DECISION N° **244** / D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU **29 SEPT 2026** PORTANT ATTRIBUTION DU
 MARCHE N° **001** PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
 N°003/AONR/FODECC/CIPM/2026 DU 07 JUILLET 2026 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET COMPTABLE POUR
 L'ASSISTANCE COMPTABLE ET LA PRODUCTION DES ETATS FINANCIERS DES EXERCICES 2026, 2027 ET 2028 AU
 FODECC

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

- VU La Constitution du Cameroun ;
 VU La Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
 VU La Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
 VU La Loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
 VU Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 VU Le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
 VU Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 VU Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 VU Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 VU Le Décret N° 2025 / 013 du 14 Janvier 2025 portant réorganisation et fonctionnement du FODECC
 VU Le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC
 VU Le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
 VU L'avis d'appel d'offres national Restreint en procédure d'urgence N°003/AONR/FODECC/CIPM/2026 / du 07 juillet 2026, en vue du recrutement d'un Cabinet Comptable pour l'Assistance Comptable et la Production des états financiers des exercices 2026, 2027 et 2028 au FODECC ;
 VU La proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés en date du 24 août 2026

DECIDE

Article 1er : le Cabinet d'Expertise Comptable GRANT THORNTON, BP : 362 - Douala, Téléphone : Tél : 699 79 40 05 / 233 42 31 90 est attributaire du Marché relatif à l'avis d'appel d'offres national Restreint en procédure d'urgence N°003/AONR/FODECC/CIPM/2026 / du 07 juillet 2026, en vue du recrutement d'un cabinet comptable pour l'assistance comptable et la production des états financiers des exercices 2026, 2027 et 2028 au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) pour un montant TTC de Soixante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cent trente (69 494 130) Francs CFA et un délai d'exécution de trente-six (36) mois.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Autres



à Yaoundé, le **29 SEPT 2026**
 Maître d'Ouvrage

NENGUE Samuel Donatien